

Rapport d'activité 2012

Table des matières

Billet du Président	p. 1
Assemblée générale	p. 2
Comité et Bureau	p. 2
Employés	p. 2
Conseil social	p. 3
Du Budget à la Contribution d'assistance	p. 4 - 5
Nouveau droit de protection de l'adulte (tutelles, curatelles)	p. 6
Soins à domicile (AVASAD)	p. 6
Audiovisuel, journal et festival	p. 7
Animations	p. 8 - 9
Forum Handicap Vaud	p. 10
Révision de la loi vaudoise sur les mesures d'aide et d'intégration pour personnes handicapées (LAIH)	p. 10
Vaud : Commission Infrastructures	p. 11
Vaud : Dispositif d'indication et de suivi (DCIS –H)	p. 11
6 ^e révision de la loi sur l'Assurance Invalidité	p. 12
Fédération Romande de la Personne d'Abord (FRPA) et Office Fédéral des Assurances Sociales (OFAS)	p. 13
Bilan au 31.12.2012	p. 14
Pertes et Profits au 31.12.2012	p. 15
Cap-Contact à fin décembre 2012	p. 16
Remerciements	p. 17
Centre de documentation	p. 17

Billet du Président

Stéphane Kessler

Pour Cap-Contact, 2012 aura été une année singulière. Le 1^{er} janvier, en effet, la « contribution d'assistance », issue du projet pilote « budget d'assistance » est en vigueur ; celle-ci permet aux bénéficiaires d'une allocation pour impotence de l'Assurance invalidité (AI) qui le souhaitent, d'engager librement et directement le personnel qui les assistent, et de vivre dans un domicile privé, de leur choix. Cette nouvelle prestation, fruit de l'engagement de longue date de Cap-Contact, en partenariat avec l'association FAssiS, représente une avancée concrète et novatrice en faveur du droit à l'autodétermination des personnes en situation de handicap en Suisse.

La première année d'existence de la contribution d'assistance a confirmé les effets positifs observés dans le cadre du projet pilote, liés à la possibilité d'organiser sa vie de manière indépendante. Toutefois, elle a également permis de constater, d'une part, des disparités parfois importantes dans son application entre les différents cantons, engendrant un investissement important des employés de l'association, en termes de temps et d'énergie, et d'autre part, la nécessité de proposer des soutiens aux bénéficiaires de la prestation ; rarement les compétences de Cap-Contact dans le domaine de l'autodétermination n'auront été aussi sollicitées ; pour faire face au chantier de la contribution d'assistance, l'équipe de l'association s'est agrandie d'une nouvelle collaboratrice.

Parallèlement aux efforts consentis en faveur de la mise en œuvre de la contribution d'assistance, Cap-Contact a continué de suivre de près, et avec préoccupation, l'évolution de l'AI, et en particulier le deuxième volet de la 6^e révision de l'AI. Visant à assainir l'assurance par une réduction des dépenses, la révision 6b a fait l'objet de longues discussions au sein de notre association, et de nombreuses autres organisations ; l'introduction d'un système de rentes linéaire et la volonté d'adapter les rentes complémentaires versées aux bénéficiaires de rente avec enfants, en particulier, ont suscité de vives résistances.

Je me réjouis de l'apport, année après année, de tous les membres et de toute l'équipe de Cap-Contact, et formule le vœu que l'année 2013 soit aussi productive que l'année 2012.

Assemblée générale/Comité/Employés

Lise Curchod

Assemblée générale

L'assemblée générale annuelle a eu lieu 3 mai 2012 dans nos locaux de la rue de Sébeillon, à Lausanne. Le procès-verbal de cette Assemblée générale est à votre disposition au bureau de Cap-Contact.

Comité et Bureau

Le Comité s'est réuni à quatre reprises en 2012 pour débattre des actions en cours et veiller au maintien des buts de l'association.

Cette année, nous avons dû compter sans Mme Patricia Waeber qui, après 10 ans, a décidé de renoncer à sa participation au comité. Nous la remercions très chaleureusement pour son soutien et sa fidélité.

Parallèlement, trois nouvelles personnes nous ont rejoint : Mmes Stéphanie Mukoyi, Catherine Reverdin et Dominique Santschi. Nous sommes très heureux de les accueillir et les remercions pour leur engagement.

Le Bureau, constitué de deux membres du Comité (S. Kessler et N. Wust) et de deux coordinatrices (L. Curchod et AC Reymond) s'est réuni mensuellement pour traiter des affaires courantes. Il a accueilli régulièrement Mme C. Reverdin en tant qu'observatrice.

Employés

Pour faire face à l'augmentation des demandes de conseils, en lien notamment avec l'introduction de la contribution d'assistance, nous avons engagé à 40% dès février 2012, Stéphanie Fuhrer, qui avait déjà réalisé un stage dans notre association en 2011. Nous sommes très heureux de pouvoir compter sur son enthousiasme et ses compétences.

Dominique Wunderle a officiellement quitté son poste de coordinatrice à Cap-Contact fin 2011. Elle a toutefois sympathiquement accepté encore quelques mandats durant le premier semestre 2012 pour assurer la transition et faire face à tous nos engagements.

La Succursale romande du budget d'assistance aurait dû être fermée au début du mois de juillet, mais la transition avec la contribution d'assistance a pris beaucoup de retard, D. Wunderle a donc été remplacée à ce poste dès août 2012 par S. Fuhrer et A-C Reymond. Merci à toutes les trois d'avoir assumé dans ce cadre de nombreuses tâches souvent difficiles.

Conseil social

Anne-Catherine Reymond

Cap-Contact, par les biais de ses « coordinatrices/assistantes sociales », répond aux demandes individuelles des personnes directement concernées par le handicap ou à leur entourage.

S'adressent à notre bureau des personnes qui ont besoin de conseils, d'informations, voire de soutien direct dans diverses démarches administratives.

Ce travail occupe une grande partie du cahier des charges des coordinatrices. En particulier, les démarches auprès des assurances sociales (AI, PC, assurances maladies,...) et d'instances juridiques.

Depuis l'introduction du premier volet de la 6^e révision de l'AI, le nombre de rentes octroyées par l'AI a énormément baissé. Certaines pathologies, dont la fibromyalgie (atteinte à la santé non objectivable pour l'AI) ne donnent plus droit à une rente. Le nombre de nouvelles rentes a ainsi chuté de 47% par rapport à 2003. Et les recours déposés quant à eux augmentent... malgré qu'ils soient payants !

En 2012, nous avons par exemple accompagné une personne bénéficiaire d'demi-rente AI, vivant avec un conjoint invalide à 100%. Cette dame est en incapacité totale de travail due aux suites d'une opération et non à sa fibromyalgie. Dans le calcul déterminant le montant qu'il devait lui allouer, l'office des prestations complémentaires (PC) voulait lui imputer un revenu hypothétique, soit un salaire qu'à son avis cette dame aurait pu théoriquement toucher. Quant à l'AI, elle ne lui reconnaissait pas l'aggravation de son état de santé. Nous avons travaillé sur ces deux plans en faisant opposition aux PC et au projet de décision de l'AI. L'opposition aux PC a abouti en sa faveur, quant à celle de l'AI, une action juridique est en cours.

Le conseil social c'est aussi de l'aide et du soutien dans le maintien à domicile, auprès de familles avec des mineurs handicapés et dans le cadre institutionnel par le biais de la médiation et de la participation aux réseaux professionnels.

Répondre aux besoins personnels et surtout offrir une écoute attentive à chacun reste le cœur de notre engagement.

Budget d'assistance

Stéphanie Fuhrer

Un tournant difficile

Si l'année 2012 a marqué l'entrée en vigueur de la contribution d'assistance, elle a aussi signifié la fin du projet-pilote « budget d'assistance » pour les 90 participants qui bénéficiaient de cette prestation depuis parfois six ans. Pour différentes raisons, la transition n'a pas été évidente.

Des conditions restrictives

Les conditions d'octroi plus restrictives de la Contribution d'assistance sont l'un des aspects qui ont considérablement compliqué le passage à cette nouvelle prestation pour les participants du projet-pilote. Ainsi des personnes sous tutelle ou mineures se sont vues refuser le droit à la contribution d'assistance. En Valais, une trentaine de personnes se sont retrouvées dans cette situation. Après des négociations politiques, un système de maintien à domicile financé par les SPC (service des prestations complémentaires) a été accordé à la majorité de ce groupe, mais pas à tous. Par ailleurs la lenteur des négociations n'a pas permis une transition harmonieuse et les premiers versements des prestations complémentaires (PC) ne devraient avoir lieu qu'au cours du 2^e trimestre 2013.

De nombreux écueils

Pour ceux qui ont obtenu le droit à la Contribution d'assistance, tout n'a pas été rose pour autant. Un écueil consistait notamment en l'impossibilité d'engager certains proches (parents en ligne directe) comme assistants personnels. Nombre de participants ont donc été contraints de revoir le système établi pendant le Budget d'assistance et de chercher de l'aide à l'extérieur de la cellule familiale.

Beaucoup ont vu également leur somme mensuelle baisser et tous ont dû effectuer des modifications afin de répondre aux exigences de la Contribution d'assistance. Disparition du forfait d'assistance, obligation de refaire ou de modifier les contrats, lenteur et erreurs des offices AI, tous ces aspects ont pesé lourdement sur les personnes concernées rendant cette transition souvent inconfortable.

À Cap-Contact, nous avons essayé d'assister au mieux les participants du projet-pilote dépendant de la Succursale romande. Les outils administratifs de l'OFAS sont malheureusement, arrivés très tard, concentrant le traitement des dossiers sur une courte période, ce qui n'a pas permis une gestion toujours optimale des demandes.

Contribution d'assistance (CA)

Stéphanie Fuhrer

Cette prestation fédérale découlant du premier volet de la 6e révision de l'AI est entrée en vigueur au premier janvier 2012. Toutefois plus de sept mois se sont écoulés avant que les premières personnes ne reçoivent effectivement leur premier versement. La faute en incombe aux outils informatiques des offices l'AI qui n'étaient pas encore prêts ainsi qu'au manque d'expérience de leurs employés qui, comme nous, découvraient cette prestation

Les cantons du Valais et de Vaud ont traité un grand nombre de demandes – il faut rappeler qu'ils comptaient la plupart des participants au projet-pilote – les autres cantons romands ont été peut-être plus frileux. Bien qu'il s'agisse d'une prestation fédérale, les cantons disposent d'une certaine marge de manœuvre, notamment dans la diffusion de l'information.

En ce qui concerne Cap-Contact, en 2012, nous avons suivi une bonne quarantaine de personnes ayant déposé une demande de Contribution d'assistance ou en voie de le faire, Nos conseils ont porté sur des étapes diverses de cette prestation, de la demande à la mise en place en passant par l'octroi. Nous avons aussi eu de nombreux contacts avec les offices AI des différents cantons, soit lors de rencontres, soit par téléphone et nous avons eu à cœur de leur signaler les limites de cette prestation.

Le cours employeur que nous avons mis sur pied et qui s'est décliné en trois séances entre la fin du mois d'octobre et décembre a rencontré un franc succès avec 33 participants inscrits. Le concept du cours était d'apporter des informations d'une manière relativement large sur la Contribution d'assistance car nous avions affaire à des publics très variés.

Deux rencontres avec Pro Infirmis Vaud nous ont aussi permis d'échanger sur nos pratiques et de relever les problèmes posés par l'entrée en vigueur de la CA. L'idée de créer un groupe national sur ce thème a germé à cette occasion, groupe qui aurait pour objectif de relayer les limites de cette prestation à l'OFAS.

Tutelles, curatelles - AVASAD

Anne-Catherine Reymond

Nouveau droit de protection de l'adulte

En prévision de l'introduction du nouveau droit de protection de l'adulte au 1^{er} janvier 2013, les coordinatrices se sont formées à ce changement fondamental du code civil. Les tutelles et autorités parentales prolongées seront automatiquement transformées en curatelles de portée générale. Ce nouveau droit devrait toutefois permettre une meilleure reconnaissance des aptitudes résiduelles de la personne concernée et établir plus précisément ses besoins. Selon les circonstances, la personne sera ou non privée de l'exercice de tout ou partie de ses droits civils.

L'une des conditions d'octroi de la contribution d'assistance étant la capacité d'exercer ses droits civils, Cap-Contact suit de près cette évolution du droit, par exemple pour éventuellement faire valoir chez certaines personnes un besoin de curatelle de représentation sans limitation de l'exercice de ses droits.

Soins à domicile – AVASAD

Les plaintes des personnes en situation d'handicap et de leurs familles relatives à l'aide apportée par les centres médico-sociaux sont régulières et constantes ces dernières années.

À cet effet, Cap-Contact a pris contact avec l'AVASAD (l'Association Vaudoise de Soins et d'Aide à Domicile) pour lui faire part des besoins spécifiques et des attentes des personnes concernées, ainsi que des dysfonctionnements constatés.

En particulier, il a été relevé le besoin de développer l'aide et les soins à domicile pour mieux répondre à la demande, d'harmoniser les pratiques entre les différents CMS (Centre Médico-Social), d'offrir plus de flexibilité dans les horaires, de limiter le tournus du personnel, de mieux former le personnel en ce qui concerne les handicaps, l'autodétermination et la contribution d'assistance. La nécessité de changer de regard et de culture de l'aide et du soin auprès de la personne en situation d'handicap a aussi été soulignée.

Une offre de formation pour le personnel est en cours de négociation.

Audiovisuel - Journal – Festival

Lise Curchod

Groupe audiovisuel

La réalisation d'une vidéo, intitulée « Viens, je te prête ma chaise », constitue l'origine de l'association Cap-Contact ! Mais ce document a aujourd'hui plus de 20 ans et si son contenu reste majoritairement d'actualité, sa forme a bien vieilli. Depuis quelques années, la demande revient régulièrement, notamment de la part des animateurs de l'association, pour que nous réalisions un nouveau document audiovisuel qui soit plus d'actualité. Il était donc temps de lancer ce projet en 2012.

Une douzaine de personnes ont répondu à l'appel lancé aux membres de l'association pour créer un groupe de travail. Ce groupe s'est réuni une fois par mois durant le 1^{er} semestre 2012. Ses participants ont été très enthousiastes et plein d'idées.

Dans la ligne de l'association, le choix du thème principal s'est porté sur l'autodétermination, avec le désir de souligner aussi toute l'importance du regard de l'autre sur la personne en situation de handicap. Pour que ce film puisse être montré de manière souple en diverses occasions et en particulier durant les animations, les participants au groupe de travail ont émis le vœu de réaliser une série de courtes séquences présentant des moments de vie quotidienne.

Après cette première étape d'élaboration, des contacts auraient dû être pris avec différents réalisateurs de la région pour trouver un professionnel dont la sensibilité corresponde au travail de l'association. Malheureusement, prises par des dossiers urgents durant le 2^e semestre 2012, les coordinatrices n'ont pas trouvé le temps de poursuivre l'animation de ce groupe. Mais ce n'est que partie remise et nous espérons bien que la construction du film tant désiré reprendra en 2013 !

Journal et Festival

Toujours pour des questions de manque de temps et de surcharge de travail du côté des coordinatrices, le comité a dû définir des priorités. C'est ainsi qu'il a décidé avec regret de renoncer à la publication du journal « Cap-Contact » en 2012 et de remettre à plus tard la 4^e édition du festival du même nom...

Animations

Anne-Catherine Reymond et Victoria Moncada

Nombreuses ont été les sollicitations sur toute la Suisse Romande pour des animations en 2012. Pour répondre à ces demandes très variées, que nous abordons toujours sous l'angle de l'autodétermination, nous avons mandaté quatorze animateurs, dont douze en situation de handicap, qui ont travaillé en collaboration avec les trois coordinatrices. Nous nous sommes rendus :

- à l'**Aéroport de Genève**. Sur mandat de l'ARPIH, Cap-Contact poursuit ses cours à l'intention du personnel d'assistance au sol (module de base et deux « Refreshers »). Le Refresher 2, donné pour la première fois en 2012, porte en particulier sur les situations conflictuelles et le 3^e âge. Les assistants sont mis en situation et filmés. L'analyse commune de l'exercice filmé est riche d'enseignements et libère la parole de chacun. Revoir les participants une fois par an améliore le contact et ces derniers relèvent un changement de leur pratique professionnelle suite aux cours.

- dans les **Hautes écoles en travail social de Lausanne, Genève et Givisiez**, pour six interventions sur la Contribution d'assistance, la Lhand (Loi sur l'égalité pour les handicapés), les révisions de l'AI, le projet de vie autonome et l'intégration professionnelle.

- au **Centre professionnel du Nord Vaudois** pour un cours aux apprentis socio-éducatifs sur le thème de la sexualité et du handicap.

- dans diverses associations : **ASPr (Association Suisse des Paralysés), Cérébral Vaud, Cérébral Valais et Antenne Handicap Mental** pour présenter la contribution d'assistance et répondre aux questions de leurs membres sur les possibilités offertes par cette nouvelle prestation.

- à l'**Ecole internationale de Tourisme de Lausanne**, en collaboration avec M. Rocca de MIS (Mobility International Schweiz) et Mme Kuonen. Cette année, à la place du cours «accueil sans barrière», les élèves ont organisé une conférence de presse pour communiquer la traduction française du site www.mis-ch.ch. Les journalistes se sont joints aux étudiants pour le traditionnel parcours au centre-ville avec une personne handicapée de la vue et une personne en chaise roulante. Ils se sont prêtés à l'exercice de se promener les yeux bandés en se laissant guider. Ils ont ainsi pu constater par eux-mêmes les difficultés que rencontrent les personnes handicapées de la vue.

Animations

Lise Curchod et Stéphanie Mukoyi

- **au Centre de formation de la Croix-Rouge vaudoise**, avec lequel nous avons fêté cette année nos dix ans de collaboration. Nous intervenons dans la formation initiale des auxiliaires de santé CRS sur le thème « Communication et activités de vie quotidienne avec une personne en situation de handicap ». Pour la seule année 2012, nous avons ainsi sensibilisé 317 étudiants aux questions de l'accompagnement des personnes handicapées. Pour approfondir notre réflexion sur le contenu du cours, nous avons aussi cette année rencontré les autres enseignants intervenant dans cette formation. Ces derniers ont souligné l'importance du cours sur le handicap donné par une personne directement concernée.

En 2012, la Croix-Rouge vaudoise a en plus sollicité nos animateurs pour un nouveau cours destiné à treize collaborateurs travaillant sur le projet d'accompagnement bénévole « Chaise rouge ».

- dans **12 classes enfantines et primaires de Nyon**, en continuité de ce qui s'est fait en 2011 lors du festival Cap-Contact. S. Mukoyi, une des animatrices, relate les points forts de ces animations: *« Les enfants sont réceptifs à ce qu'on leur explique et aux activités proposées. Ils osent poser des questions et c'est vraiment génial. Un élève m'a demandé si j'avais mis mes chaussures à l'envers. Je lui ai répondu que c'était juste mes pieds qui étaient un peu tordus ! Un autre trouvait cool d'être handicapé parce qu'on pouvait avoir un fauteuil électrique. Nous avons droit à toutes sortes de questions et il y en a qui sont très drôles ! Ces animations sont enrichissantes non seulement pour les classes mais aussi pour nous, car il y a un vrai échange. Les enfants sont les adultes de demain et ils auront peut-être un autre regard grâce aux animations auxquelles ils ont participé. Je trouve très important de les faire ! »*

- dans une **classe primaire de Villars-sur-Glâne**, où B. Renz s'est rendue à deux reprises pour une animation autour de son livre « La chaise filante ».

et encore :

- dans les **Centres d'instruction de protection civile de Sugiez et de Gollion**, à l'**Ecole professionnelle Santé-Social (EESG) de Grangeneuve**, à la **Haute Ecole de Santé de Fribourg**, dans plusieurs **classes de catéchisme de Fribourg**.

Forum Handicap Vaud - Révision LAIH

Lise Curchod

Forum Handicap Vaud (FHV)

Les membres de Cap-Contact, notamment à l'occasion des journées de réflexion, demandaient régulièrement que soient intensifiées les relations avec d'autres associations du domaine du handicap. 2012 nous a permis d'aller dans ce sens grâce au récent dynamisme insufflé par de nouveaux venus au sein du comité de Forum Handicap Vaud.

Cet organisme a en effet invité les associations concernées à se retrouver une fois par mois pour échanger sur les décisions prises par le Canton en lien avec la mise en place de sa nouvelle politique en faveur des personnes en situation de handicap. Une dizaine d'associations, dont Cap-Contact, ont répondu présent. Les échanges ont été très fructueux et, courant 2012, le comité de FHV a décidé de considérer ce groupe comme une commission de politique sociale.

Les sujets abordés ont été trop nombreux pour que les deux délégués de Cap-Contact (Sébastien Kessler et Lise Curchod) s'impliquent dans tous les domaines. Leur participation a toutefois été active sur trois dossiers : la révision de la « Loi sur les mesures d'aide et d'intégration pour personnes handicapées (LAIH) », la « Commission Infrastructures » et la « Commission d'indication et de suivi » (CIS).

Révision de la Loi sur les mesures d'Aide et d'Intégration pour personnes Handicapées

En réponse à la consultation organisée par le Canton, les associations actives dans la Commission de politique sociale de FHV ont rédigé une position commune mettant en évidence plusieurs problèmes soulevés par la révision proposée.

Le point principal de désaccord concerne le manque de reconnaissance du travail des associations. En effet, le texte mis en consultation est centré quasi exclusivement sur les institutions alors qu'il prétend englober toutes les mesures d'aide et d'intégration pour personnes handicapées fournies par le canton.

Il ne semblait toutefois pas possible de remodeler complètement la loi à l'heure actuelle. FHV s'est donc contenté de proposer quelques amendements améliorant les conditions de vie des personnes handicapées vivant en institution.

Vaud: Commission Infrastructures – DCIS-H

Sébastien Kessler et Lise Curchod

Commission Infrastructures

Suite à la reprise par les cantons des prestations collectives de l'AI, le Canton de Vaud a créé la « Commission Infrastructures » qui va rédiger les « Directives sur les Etablissements Socio-Educatifs (DIESE) ». Ces directives régleront les modalités de construction, d'entretien et de financement des bâtiments des institutions.

Début 2012, soit dès la 31^e séance, Sébastien Kessler a été désigné comme délégué de FHV dans cette commission, en remplacement de l'AVACAH qui a démissionné du Forum. La tâche est ardue du fait de la technicité et d'un certain isolement au sein de la commission, formée de quatre fois plus de représentants des institutions.

Afin de garantir le plus tôt possible l'adéquation des besoins avec les plans et travaux planifiés, il a d'abord été demandé que la présence des bénéficiaires soit assurée dans les commissions à créer en amont de toute future construction. Le temps passant (sept séances ont eu lieu en 2012), il s'est avéré que d'autres révisions devaient être apportées au DIESE, notamment en ce qui concerne les normes architecturales. Le projet du Canton proposait en effet des conditions de logement nettement moins bonnes que celles qui étaient garanties autrefois par la Confédération.

Vu l'ampleur du travail, un sous-groupe du Forum, incluant Lise Curchod, s'est attelé à la tâche et a soumis au Canton des propositions concrètes de remaniement. Ces propositions ont commencé d'être discutées en bilatérales fin 2012.

Commission d'indication et de suivi (DCIS-H)

Comme les autres cantons romands, Vaud a mis sur pied dès avril 2012 un Dispositif d'indication et de suivi (DCIS-H), auquel devront s'adresser toute personne en situation de handicap qui désire bénéficier des prestations des Etablissements Socio-Educatifs (ESE).

Durant les 18 premiers mois considérés comme phase-pilote, ce dispositif est assorti d'une Commission d'Indication et de Suivi (CIS). La CIS avalise les décisions prises par le DCIS-H.

Dans l'idée de veiller à ce que la liberté de choix de la personne concernée soit garantie par ce nouveau système, Cap-Contact a accepté que FHV désigne Lise Curchod comme l'une de ses trois représentantes au sein de cette commission.

6^e révision LAI

Anne-Catherine Reymond

La 6^e révision de l'AI c'est quoi... une petite comptine ? Un, deux, trois, on aide les handicapés sans emploi ; quatre, cinq, six, on leur coupe la chique... Plus prosaïquement, l'assurance invalidité continue de faire sa mue sous le régime des coupes financières. Elle devient une assurance de réadaptation plutôt qu'une assurance de rente. Intention louable sur le plan de la réinsertion professionnelle, mais peu réaliste sur le terrain.

La 6^e révision, c'est d'abord une lettre « a », premier train de mesures entré en vigueur le 1^{er} janvier 2012, qui sera suivi par la « b » et peut-être la « c »,...

La 6^ea introduit dans la loi la contribution d'assistance, amélioration certaine des prestations AI ;, mais ce point positif intervient dans un cadre général de démantèlement : La 6^e, comme la 5^e révision, correspond d'abord à un souhait d'économie. L'AI veut économiser 750 millions de frs par an, avec notamment la suppression de 12'500 rentes d'ici à 2018. Pourtant, pour la première fois depuis dix-neuf ans, le résultat des comptes de l'AI est équilibré...

Malgré l'amélioration de l'état de santé financière de l'AI, ça discute sec sous la Coupole Fédérale qui veut poursuivre ses réformes. La 6^eb avait comme objectif initial l'économie de 350 millions de frs supplémentaires par année. Elle visait l'introduction d'un système de rentes linéaires, le renforcement de la réadaptation, le durcissement de la lutte contre la fraude, la diminution des rentes pour enfants, etc.

Dans ce contexte préoccupant, Cap-Contact est devenu membre de l'association **«Non au démantèlement de l'AI»**, créée au niveau Suisse par les organismes défendant les droits des personnes handicapées, pour contrer cette nouvelle révision et faire du lobbying à Berne. La menace d'un référendum est brandie au cas où les intérêts des personnes handicapées ne seraient pas mieux pris en compte.

Au mois de décembre 2012, le Conseil National décide de diviser la 6^eb en deux parties, repoussant les mesures les plus impopulaires, comme la diminution de la rente pour enfants, vers une éventuelle 6^ec. Il maintient toutefois le principe d'une rente linéaire, qui fera des perdants, avant tout chez les invalides entre 60-79%.

De nombreux désaccords subsistant fin 2012 entre le Conseil National et le Conseil des Etats au sujet de cette révision, les discussions vont donc se poursuivre en 2013.

FRPA et OFAS

Lise Curchod

Les associations du domaine du handicap - par le biais de leurs faitières, dont la Fédération Romande de la Personne d'Abord (FRPA) à laquelle appartient Cap-Contact - sont soutenues financièrement par l'OFAS (Office fédéral des assurances sociales) sur la base de contrats de prestation d'une durée de 4 ans.

Depuis quelques années, nous assistons cependant à une nette péjoration des conditions offertes aux associations. Alors que les montants des subventions sont bloqués depuis 2010, la quantité de travail à fournir ne cesse d'augmenter. Un plein temps, par exemple, correspondait jusqu'en 2010 à 1'920 heures de travail par an. Aujourd'hui, il faut fournir 2'000 heures pour la même somme.

Plus inquiétant encore est l'augmentation constante du temps de travail administratif exigé par l'OFAS qui, ne parvenant pas ou ne prenant pas le temps d'analyser les données statistiques déjà fournies par les associations, ne cesse d'en demander de nouvelles. (Parallèlement, il diminue pourtant le temps de travail administratif qu'il est possible de lui facturer !)

En 2011, nous écrivions ici que l'OFAS avait renoncé à exiger les numéros AVS de chaque personne conseillée. Malheureusement en 2012, il revenait à la charge et exigeait les noms, prénoms et dates de naissance de nos usagers. Au niveau des problèmes de confidentialité et de la charge de travail que, nous revoilà donc à la case départ !

Il est à craindre que cette tendance ne s'amplifie encore à l'avenir. En effet, pour les prochaines périodes de subventionnement, l'OFAS veut modifier fondamentalement le système et introduire un financement à la prestation. Un groupe d'accompagnement auquel participent quelques associations nationales a été mis sur pied pour suivre l'élaboration de ce nouveau système, mais il est bien difficile d'y faire entendre la voix des petites associations régionales, qui ont des problématiques particulières.

Dans ce contexte difficile, Cap-Contact a essayé de faire reconnaître l'augmentation des demandes de conseils provoquée par l'introduction de la contribution d'assistance et le rôle particulier que nous avons au vu de notre expérience du Budget d'assistance. Malgré l'existence d'une clause spéciale, qui aurait permis à l'OFAS de nous soutenir dans cette situation particulière, ce dernier a refusé d'entrer en matière.

Bilan au 31.12.2012

<i>Actifs</i>		
Caisse	397.00	
CCP 10-11249-5	72'942.58	
CCP Deposito	62'317.70	
BCV – garantie loyer	2'614.80	
Marchandises - stock	258.00	
Mobilier	1'744.10	
Matériel	7'522.73	
Actifs transitoires	11'856.50	
<i>Passifs</i>		
Capital		63'796.17
Passifs transitoires		12'323.60
Fonds perte de gain maladie		22'059.79
Fonds J. et F. Landgraf		900.00
Fonds animation		3'683.45
Fonds politique sociale / conseil		41'890.40
Fonds audiovisuel		15'000.00
	159'653.41	159'653.41
<i>Actifs transitoires</i>		
Cours CRS 4 ^e trimestre 2012	1'800.00	
Versement CA OAI	8'392.50	
Versement Fassis BaBe 2 ^e sem 2012	1'064.00	
Remboursement jetons prés. SK 2012	600.00	
	12'356.00	
<i>Passifs transitoires</i>		
Charges sociales 2011 dues		1'432.60
AVS / AI 2012 dues		3'868.20
Extourne BA erreur rbmt charges soc		1'769.05
Imprimés-photocopies		20.50
Electricité 2012		161.25
Téléphone 2012		22.00
Frais de déplacement		50.00
Don Fondation Fischer 2012		5'000.00
		12'323.60

Pertes et Profits au 31.12.2012

C h a r g e s		
Salaires	171'324.44	
AVS/AI/AC/APG	13'348.35	
Charges sociales	2'064.90	
LPP	16'878.05	
Perfectionnement	165.00	
Frais de déplacement	5'433.85	
Loyers	11'242.40	
Frais de CCP	33.00	
Amortissements	2'381.25	
Primes d'assurances	258.60	
Électricité	474.35	
Matériel de bureau	1'183.60	
Frais entretien matériel informatique	851.40	
Imprimés, photocopies	2'996.20	
Frais de port	1'597.65	
Téléphones, fax, internet	1'944.20	
Frais divers	880.40	
Frais de réception	1'252.00	
Cotisations Associations	1'150.00	
Imprimés – livres- DVD - CD	380.45	
P r o d u i t s		
Ventes		70.00
Animations		27'139.05
Cotisations		6'090.00
Dons		14'120.00
Subventions OFAS 2012		134'666.65
Bonus OFAS 2012		5'625.00
Versement FAssiS BABe		2'370.90
Versement CA OAI		8'392.50
Part. BA aux charges fixes		6'600.00
Part. Fonds Politique soc / conseil		28'109.60
Intérêts produits		363.35
Produits divers		900.00
Perte		1'393.04
	235'840.09	235'840.09

Cap-Contact à fin décembre 2012

Comité	Président	Stéphane Kessler
	Vice-Président	Julien Clément Waeber
	Caissière	Arlette Teufel
	Secrétaire	Francisco Lopez
	Membres	Stéphanie Mukoyi
		Catherine Reverdin
Dominique Santschi		
	Natacha Wust	
Vérificateurs de comptes	Nadine Bryois	Solange Guélat
Coordinatrices	Lise Curchod	Stéphanie Fuhrer
	Anne-Catherine Reymond	
Secrétaire	Mireille Michel	
Employée de bureau	Cornélia Maurer	
Sur mandat	Sandrine Dammköhler	
	Odile Despont	
	Claude-Alain Evard	
	Sébastien Kessler	
	Philippe Laurent	
	Francisco Lopez	
	Mawoussi Mauron	
	Victoria Moncada	
	Stéphanie Mukoyi	
	Béatrice Renz	
	Catherine Reverdin	
	Dominique Wunderle	
Collaborateurs du projet « Budget d'assistance »	Dominique Wunderle	
	Anne-Catherine Reymond	
	Stéphanie Fuhrer	

Le Comité remercie chaleureusement

- ◆ Tous les membres qui soutiennent l'association financièrement et par leurs différentes activités au sein de Cap-Contact
- ◆ FAssiS (Centre Assistance Suisse) pour sa collaboration et son engagement dans le projet pilote « Budget d'assistance »
- ◆ Antenne Handicap Mental et Solidarité-handicap mental pour leur collaboration au sein de la F.R.P.A.
- ◆ La Fondation Fischer qui soutient depuis de nombreuses années les différentes actions de l'association par un don annuel de Fr 5'000.-
- ◆ La Société Novartis qui nous a versé un don de Fr 8'700.-, finançant les 1'891 km parcourus par ses collaborateurs en signe d'entraide.



Centre de documentation

Notre centre de documentation contient plus de 400 documents sur le thème du handicap et de l'autodétermination. Sur simple demande, vous pouvez les emprunter gratuitement pour une période d'un mois. Consultez la liste de ces ouvrages sur notre site :

www.cap-contact.ch ou contactez-nous au 021 653 08 18

Quelques titres acquis en 2012 :

- « *Le second souffle* » de Philippe Pozzo di Borgo (livre dont a été tiré le scénario du film « Intouchable »)
- « *Sexualité et Handicaps - Entre tout et rien* » de Catherine Agthe Diserens
- « *Handicap et accompagnement, nouvelles attentes, nouvelles pratiques* » de Henri-Jacques Stiker, José Puig et Olivier Huet